



Le Haillan

Mairie du Haillan
Département de la Gironde

Arrêté Municipal n°AM2023_03_82 **Portant sur la réglementation de la circulation publique et du stationnement**

La Maire de la Commune du Haillan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L 2213.1 et suivants,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté n° AM2023_03_72 du 13 mars 2023,

CONSIDERANT qu'en raison de la manifestation « **LES COGITATIONS** », organisée du 12 mai 2023 au 14 mai 2023 inclus par l'Entrepôt, il convient de réglementer la circulation publique et le stationnement sur ces voies.

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° AM2023_03_72 du 13 mars 2023,

Article 2 :

La rue Georges Clémenceau entre l'intersection avec la rue Los Héros et jusqu'à la sortie du parking de la place Henri Bos ; ainsi que la rue Henri Dunant seront fermés **le vendredi 12 mai 2023 de 17h30 à 23h00, le samedi 13 mai 2023 de 15h00 à 23h00 et le dimanche 14 mai 2023 de 15h00 à 23h00**, les riverains seront autorisés à redescendre la rue Henri Dunant à contre- sens afin de sortir sur l'avenue Pasteur. Le stationnement y sera interdit. Le cheminement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sera assuré sur toute l'emprise du chantier, y compris les accès aux logements et commerces, à l'identique de l'existant.

Article 3 :

La déviation des véhicules s'effectuera par la rue Los Héros ou la rue Victor Hugo et l'Avenue Pasteur. Le stationnement sera interdit sur cette portion de la rue Georges Clémenceau des 2 côtés **le vendredi 12 mai 2023 de 17h30 à 23h00, le samedi 13 mai 2023 de 15h00 à 23h00 et le dimanche 14 mai 2023 de 15h00 à 23h00**. Les parkings Henri Bos et Georges Clémenceau resteront accessibles aux véhicules. Il conviendra de laisser entrer et sortir les véhicules du Passage Bizet.

Article 4 :

La ligne de bus 84 sera déviée par la Rue Victor Hugo et l'Avenue Pasteur dans les deux sens Le Haillan Parc Sainte Christine / Mérignac et Mérignac / Le Haillan Parc Sainte Christine. L'arrêt de bus de la ligne 84 de la rue Georges Clémenceau sera reporté Rue Bernède.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application téléréours citoyens accessible à partir du site www.telereours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 5 :

Les entrées et sorties des riverains ne seront pas autorisées sur cette portion de la Rue Georges Clémenceau.
Le Service Culture sera chargé de l'information aux riverains.


Article 6 :


Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de BORDEAUX METROPOLE
- Monsieur le Directeur du Pôle Territorial Ouest - BORDEAUX METROPOLE – Le Haillan
- CGEP – 90 allée des Marronniers – Mérignac
- Police Nationale Eysines
- Sapeurs-Pompiers de Saint Médard en Jalles
- Police Municipale du Haillan
- Services Techniques du Haillan
- Service Culture
- KEOLIS
- INFOTRAFIC

Fait au Haillan, le 17 MARS 2023
La Maire,

Andréa KISS.

The logo of the Mairie du Haillan is circular, featuring a central emblem with a star and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DU HAILLAN' and '33 (GIRONDE)'.

The logo of the Mairie du Haillan is circular, featuring a central emblem with a star and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DU HAILLAN' and '33 (GIRONDE)'. The logo is positioned to the left of the signature and date.

Certifié exécutoire par Mme La Maire compte tenu :

- De sa réception en Préfecture :
- Et de sa publication le :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte